

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

E24000061 / 51

Monsieur le Président
AGGLOMERATION DE CHAUMONT
5 avenue Emile Cassez
52904 CHAUMONT

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E24000061 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : projet de zonage d'assainissement de la commune d'ORMOY LES SEXFONTAINES (Haute-Marne), par l'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52904), 5 avenue Emile Cassez

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur Jean-Jacques FRANC, Ingénieur à la DDT retraité, demeurant 20 rue Minot, LANGRES (52200) (tel : 03 25 87 55 04 ; portable : 06 76 66 10 40) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard RORET (tel : 03 25 90 84 29 ; portable : 06 50 47 01 53) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation la Greffière,


C. BRISTIEL

DECISION DU
3 juillet 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000061 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 27 juin 2024, la lettre par laquelle le président de l'Agglomération de Chaumont demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonage d'assainissement de la commune d'ORMOY LES SEXFONTAINES (Haute-Marne), par l'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52904), 5 avenue Emile Cassez.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Jacques FRANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Bernard RORET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de l'Agglomération de Chaumont.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à l'Agglomération de Chaumont, à M. Jean-Jacques FRANC et à M. Bernard RORET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 juillet 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

Pour expédition conforme
le 4 juillet 2024

greffière



Christine BRISTIEL